



Délibération n° 11 / 2023

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit Mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, en salle du conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Madame Michelle CASSAR, Maire.

Étaient présents :

M. Martin ARCAY, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Michelle CASSAR, Mme Sylvie CINÇON, Mme Danièle DUBOUCHER, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Monique MARCILLAC. M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, M. Thierry PAGES, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, M. Gérard SABLOS, M. Jean-Pascal SAMMUT, M. Rémi SIE, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés :

M. Julien BIEGEL (pouvoir à M. Gérard SABLOS), Mme Sylvia BOSH (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), M. Jean-Claude CHOLBI (pouvoir à M. Thierry QUILES), M. Daniel DELAUZE (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. Michaël GIL (pouvoir à M. Rémi SIE), Mme Danièle LACUBE (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à Mme Sylvie CINÇON).

Absents non excusés

M. Dimitri BONGARD, M. Jacques DRAP, M. Youness OUSSIN, Mme Alexandra PILI, M. Alexandre RUMEAU.

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2023 - Adoption

Madame Michelle CASSAR, maire de Pignan, expose au conseil municipal

Dans le cadre du budget primitif 2023 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION 2023 HORS PROJET	SUBVENTION 2023 PROJET	SUBVENTION 2023 TOTALE
ASP	14 500		14 500
ANCIENS COMBATTANTS ET CATM	1 200		1 200
COMITE DE JUMELAGE PIGNAN SINZHEIM	2 150		2 150
L INTERNOTE	5 300		5 300
CLUB GRS	1 000		1 000
PIGNAN FABREGUES COURNON HANDBALL	1 800		1 800
SOCIETE DE CHASSE PIGNAN	1 000		1 000
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000		2 000
THEATRE CHICANETTE	700		700
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700		700
ENSEMBLE VOCAL EL ECO	700		700
RETROMECANIKES DE PIGNAN	500		500
ENDURANCE CLUB GARRIGUE PIGNAN	650		650
CLUB GYM CHOC	800		800

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 11/2023****Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2023 - Adoption**

02 GYM	600		600
OXYGYM PIGNAN	600		600
PASSION PHOTO PIGNAN	500	1000	1 500
TEMPS DANSE	500		500
ACCORPS	200		200
AMARANTE PIGNAN RANDONNEURS	200		200
PEINTRES ET SCULPTEURS DE PIGNAN	300		300
ART DU VITRAIL	200		200
BADMINTON PIGNAN	450		450
ATELIERS FEMININS	250		250
CLUB VENE ET MOSSON COLLECTIONNEURS	450		450
COUNTRY K DANSE PIGNAN	200		200
ID COUTURE	200		200
KOLAM	200		200
L'OLIVIER	100		100
PIGNAN VTT	300		300
EDUCATION ET SPORTS CANINS PIGNANAIS	250		250
OLA PIGNAN	300		300
DAICI DALAI	200		200
PIGNAN TAEKWONDO CLUB	400		400
C4H2 PIGNAN	300	500	800
BULLE DE CRINS	500		500
ZEBULON FAMILLES RURALES	200		200
SPORT ET EXPRESSIONS POUR TOUS (LUCIE AUBRAC)	23 120		23 120
COOPERATIVE SCOLAIRE MARCELLIN ALBERT	8 930		8 930
COOPERATIVE SCOLAIRE LOUIS LOUBET	6 060		6 060
FAMILLES RURALES FEDERATION DE L'HERAULT	44 692		44 692
LES SCIENCES 'ELLES		500	500
TOTAL	123 202	2 000	125 202

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE L'OCTROI ET L'AFFECTION** des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;
- **PRECISE** que la partie de la subvention affectée à un projet sera versée uniquement sur présentation de justificatifs ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 11/2023

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2023 - Adoption

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 24 (dont 7 pouvoirs)
Votes : 24
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,


Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 21 mars 2023
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN

